

## ARRÊTÉ N°407/2019

portant autorisation de stationnement sur la voie publique  
en faveur de la société SAS TAXI PAYET représentée par sa  
gérante Madame PAYET Laeticia Marie Séverine

*Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,*

**VU** le Code général de collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code des transports, notamment l'article L.3121-2, alinéa 2 ;

**VU** la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

**VU** la loi n°2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative au taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

**VU** le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes, portant application de la loi n°2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative au taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

**VU** la demande de présentation d'un successeur à titre gratuit pour l'autorisation de stationnement n°5, de la part de Madame PAYET Laeticia Marie Séverine en faveur de la société SAS TAXI PAYET représentée par sa gérante Madame PAYET Laeticia Marie Séverine;

**VU** l'arrêté n°111/2014 du 7 mai 2014 portant délégation de fonctions de Monsieur Mohamed DJAFFAR M'ZE, conseiller municipal ;

**CONSIDÉRANT** que satisfaction peut être donnée aux intéressés au regard de la législation en vigueur ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'autorisation de stationnement n°5 délivrée à Madame PAYET Laeticia Marie Séverine et qui l'a exploitée pendant plus de 5 ans, est cédée à la société SAS TAXI PAYET représentée par sa gérante Madame PAYET Laeticia Marie Séverine.

**Article 2.** - Le présent arrêté sera transcrit au registre de la Mairie, transmis au représentant de l'État de l'arrondissement en vue du contrôle de la légalité et publié au lieu habituel de l'affichage.

**Article 3.** - Monsieur le Directeur Général des Services, les agents de la police Municipale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Madame PAYET Laeticia Marie Séverine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Joseph, le  
Le Maire,

12 SEP. 2019

L'élu(e) délégué(e)



**Notifié le :** 13/09/2019

Signature de l'intéressé :